Rapports MAPAQ: Des cas inquiétants de maltraitance animale au Québec

Les rapports du MAPAQ révèlent plusieurs cas de maltraitance animale préoccupants

Le propriétaire Raynald Fortin a assuré que ses animaux étaient bien traités, mais il a avoué avoir tué des chiots nouveau-nés parce qu'il n'en voulait pas. PHOTO AGENCE QMI, STEVENS LEBLANC

PARTAGE

HÉLOÏSE ARCHAMBAULT
Lundi, 11 mai 2015 00:00
MISE À JOUR Lundi, 11 mai 2015 06:57

Alcool pour abreuver les chiens, bêtes mal nourries, chiots éliminés à coups de roche: la réputation du Québec comme champion de la maltraitance animale semble justifiée, si l'on se fie à de troublants rapports d'enquêtes du MAPAQ.

Québec (MAPAQ), obtenus grâce à la Loi d'accès à l'information.

Malgré la gravité de certains gestes, le montant total de ces amendes n'atteint que 55 550 $. Toutes les sortes d'installations ont été visées par les enquêtes: animaleries, refuges, éleveurs, etc.

À plusieurs endroits, les inspecteurs ont dû avoir recours à la police pour procéder aux inspections puisque les propriétaires entravaient leur travail.

Quelques cas relevés par les enquêteurs sont d'ailleurs préoccupants.

Par exemple, Simone Boutin, propriétaire d'un élevage canin à Saint-Elzéar, a indiqué qu'en hiver elle met «de la boisson alcoolisée dans l'eau des chiens pour éviter qu'ils attrapent la grippe», lit-on dans un rapport.

Ailleurs, certaines bêtes négligées étaient carrément privées d'eau ou de nourriture.

«Pas d'eau? C'est le minimum, déplore Katherine MacDonald, porte-parole de la Société de protection des animaux (SPA). C'est sûr que ça nous écœure. Mais, malheureusement, ça ne nous surprend pas.»

Amputé de 1 million $

«Si on veut que ça s'améliore, il faut investir. Et ça prend une responsabilité civile du gouvernement», ajoute-t-elle.

Or, dans son dernier budget, Québec a amputé le budget d'inspection en bien-être animal du MAPAQ de 1 million $.

Interrogée à ce sujet, la direction des communications du ministère ne pouvait préciser si les inspections sur le terrain seront touchées par cette coupe.

En ce moment, la fréquence des inspections est basée sur le niveau de risque, lié au nombre d'animaux présents, et sur les plaintes.

Conseiller en bien-être animal au MAPAQ, Cédric Paré indique qu'il existe deux types de propriétaires: les éleveurs et les collectionneurs, soit les personnes souffrant du syndrome de Diogène qui accumulent les animaux.

«Quand il y a 25 chats dans une maison, ça peut se dégrader rapidement. Oui, on s'occupe des animaux, mais aussi des humains et de leur santé mentale», illustre-t-il.

La « pire province »

Dans d'autres cas, des propriétaires avaient des centaines de chiens sous leur responsabilité. Pour Mme MacDonald, il s'agit alors clairement d'usines à chiots.

«Les propriétaires savent que ce n'est pas correct ce qu'ils font, mais c'est payant. Tant que les gens vont acheter dans les animaleries, ils vont continuer, croit-elle. Au Québec, on est la pire province par rapport à ça.»

Les propriétaires mis à l'amende font pourtant l'objet de suivis sur plusieurs années et ils ont souvent reçu plus d'un avertissement avant d'avoir une amende.

«L'objectif est de changer les habitudes, pas de mettre les gens derrière les barreaux», précise M. Paré.

Tout propriétaire de 15 animaux et plus doit obtenir un permis annuel du MAPAQ, mais il n'y a aucune limite. Une quinzaine d'employés du MAPAQ sont attitrés au bien-être animal.

Québec a mentionné vouloir s'attaquer à la maltraitance des animaux, notamment avec un projet de loi qui ferait en sorte qu'ils ne soient plus considérés comme des «biens meubles».

DES RAPPORTS D'INSPECTION TROUBLANTS

Reproduction aléatoire

PHOTO D'ARCHIVES

À plusieurs reprises, des propriétaires ont avoué aux inspecteurs n'avoir aucune idée que des chiennes étaient gestantes ou ne pas avoir contrôlé les accouplements.

La propriétaire Simone Boutin, de Saint-Élzéar, a ainsi indiqué qu'elle «laisse faire la nature». Une femelle caniche de 11 ans aurait eu une portée et «le plus beau chiot de sa vie», a-t-elle dit.

Du côté de l'élevage Lono, à Adstock, la santé des bêtes ne semblait pas être prise en compte dans la sélection des croisements.

«Des chiens présentant des défauts au niveau de la dentition et un ayant une malformation de la mâchoire inférieure se sont accouplés», indique le rapport.

Par ailleurs, plusieurs propriétaires ne se souciaient pas d'isoler les chiots et leurs mères du reste des bêtes, ont relevé les inspecteurs.

Bâtiments vétustes

Granges, garages, enclos extérieurs, vieux électroménagers: des propriétaires mis à l'amende gardaient les animaux dans toutes sortent de bâtiments complètement désuets.

«Des barils de métal disposés dans certains enclos extérieurs étaient les seuls abris disponibles aux chiens; ceux-ci deviendront de véritables fours dès qu'ils seront exposés au soleil par temps chaud», a écrit l'inspecteur au sujet de l'élevage de M. Dubé.

Du côté de l'élevage de Raynald Fortin, l'inspecteur a relevé qu'un chien aurait possiblement «mâchouillé un fil électrique relié à une génératrice».

«Il n'y a même pas de courant, c'est un chalet, a répliqué ce dernier. Mais, mes chiens sont bien traités.»

Nourris avec de l'huile à friture

PHOTO D'ARCHIVES

Le manque d'eau et de nourriture est un élément problématique soulevé dans des dizaines de rapports.

«Plusieurs chiens n'ont accès qu'à de l'eau très sale pour s'abreuver. (...) L'eau était trouble, brunâtre et opaque», lit-on dans le rapport sur l'éleveur Marc Dubé.

Ce dernier a même avoué avoir déjà donné de l'huile à friture à ses chiens. Il n'a pas voulu accorder d'entrevue au *Journal*.

Des problèmes de nourriture ont aussi été notés à l'élevage Lono de Normand Jalbert.

«Deux blocs de viande destinés à alimenter les chiens sont exposés à l'air ambiant, une croûte brunâtre est formée à la surface de la viande. La partie avariée est mélangée à la viande saine, puis servie aux chiens», lit-on.

Appelé à réagir, M. Jalbert a indiqué que les éléments du rapport n'étaient «pas tous vrais».

«Ce n'était pas si pire que ça», a-t-il répété, peu bavard.

En 2012, il dit avoir demandé la saisie de ses bêtes au MAPAQ: «C'était trop d'ouvrage.»

Bêtes malades et tuées sur place

Les soins nécessaires aux animaux malades sont souvent négligés par les propriétaires, selon les rapports du MAPAQ.

Chez Gisèle Boily, les inspecteurs ont noté: «Dans une poubelle verte située dans la cour extérieure, il y avait trois carcasses de chats morts emballés individuellement dans des boîtes en carton.»

Mme Boily ne semblait pas trop préoccupée par ce constat. «Je m'en sacre éperdument. Il est fait, le rapport. (...) Je n'ai pas le goût d'en reparler de cette histoire-là, ils m'ont enlevé des chats, c'est tout.»

De son côté, le propriétaire Raynald Fortin, qui gère une fourrière dans la région de Montmagny, a euthanasié des chiots nouveau-nés en les frappant contre des roches ou contre une plaque de métal. «J'en voulais pas des chiots, confirme-t-il au *Journal*. Je les tuais quand ils avaient venaient au monde, avant que les femelles aient trop de lait.»

Blâmé par le MAPAQ, il avoue qu'il aurait dû mentir. «Je suis passé pour une marâtre parce que j'ai dit la vérité. J'aurais été mieux de mentir comme tout le monde fait.»

***Le Journal* n'a pas pu joindre les propriétaires Simone Boutin et Philippe Loiselle. *Sur les 50 propriétaires blâmés par le MAPAQ depuis trois ans, 9 ont cessé leurs activités depuis les infractions.**

AUCUNE ACCUSATION CRIMINELLE CONTRE LE BERGER BLANC

Accusé de cruauté envers les animaux il y a quatre ans, le refuge le Berger blanc n'a finalement jamais fait l'objet d'accusations criminelles.

Rappelons qu'au printemps 2011 un reportage de l'émission Enquête avait montré, en ayant recours à une caméra cachée, que des animaux du refuge étaient victimes de maltraitance.

À la suite du reportage, une enquête du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avait été ouverte. Or, aucune accusation n'a finalement été portée contre le Berger blanc, a confirmé le SPVM.

«Le reportage était tout arrangé, c'était un frame up», continue de croire le président Pierre Couture.

Amende de 2000 $

Parallèlement, le MAPAQ avait procédé à plusieurs inspections des lieux après la diffusion. En octobre dernier, le refuge montréalais a reçu une amende de 2000 $ pour le non-respect de la sécurité des animaux (techniques d'euthanasies, cages trop petites, bâtiment inadéquat.)

«On a décidé de plaider coupable, mais je suis convaincu que si on avait forcé le processus, ils auraient perdu leur cause», assure M. Couture.

Malgré tout, ce dernier retire du positif de toute cette histoire.

«Ça nous a poussés à nous améliorer et ça a fait réfléchir tout le monde sur la situation des animaux au Québec, dit-il, ajoutant que le MAPAQ procède à des inspections presque tous les mois.